

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2279

17 septembre 2013

SOMMAIRE

Airbourne Holdings 3 S.à r.l.	109349	HR Consulting S.A.	109348
Christian evangelical prayer association of Luxembourg	109349	HSB Lux S.à r.l.	109382
Compagnie de Plâtrerie et de Façades S.à r.l.	109348	Irs Rail S.A.	109382
Corsair Mint Investments S.à r.l.	109346	Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l.	109379
Costeley Development S.A.	109349	Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.	109380
Crystal A TopCo S.à r.l.	109346	Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l.	109381
Delta Spain S.à r.l., SICAR	109385	Jourdan Luxembourg	109384
Diamond Coinvestment S.C.A.	109385	Kani Lux Holdings S.à r.l.	109384
Eldek S.A.	109385	KMG SICAV - SIF	109383
EP Galileo France 1 S.à r.l.	109348	LVHF Luxe S.A.	109351
EP Galileo France 2 S.à r.l.	109379	MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l.	109354
EP Gretlade S.à r.l.	109379	Metrosphère Luxembourg S.à r.l.	109384
EP Megaron Holding S.à r.l.	109380	Microfinance Loan Obligations S.A.	109365
EP Munich S.à r.l.	109380	Microsemi Irish IP Holding (Lux) Limited	109364
EP Salzgitter S.à r.l.	109381	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.	109382
EP Sundsvall S.à r.l.	109381	Morgan Stanley Infrastructure Partners II- B GP	109365
Evergreen S.A.	109347	Morgan Stanley Infrastructure S.A.	109375
Finance Solutions S.à r.l.	109347	Morgan Stanley Investment Management Limited, Luxembourg Branch	109384
Gamma III S.C.A., Sicar	109383	Mountain Fund SICAV-SIF	109375
Global Business Network	109350	Natural Global Resources S.A.	109351
Global Cement Investment S.A.	109346	Saxon S.à r.l.	109351
GM Management S.à r.l.	109353	School 2 S.à r.l.	109352
Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l.	109383	School 3 S.à r.l.	109352
Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l.	109354	School 3 S.à r.l.	109352
Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l.	109354	Studio Cophia, s.à r.l.	109382
Gottex Real Asset Fund 1 (Regional) S.à r.l.	109353	Te Wind S.A.	109386
Gottex Real Asset Fund 1 (Solar SG) S.à r.l.	109353	Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A. ..	109389
GPB Asset Management S.A.	109352	Xanadu Lux Holdings II S.à r.l.	109350
GS Tele I S.à r.l.	109383	Xanadu Lux Holdings I S.à r.l.	109350
Guardian Luxguard I S.A.	109347		

Corsair Mint Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.869.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 juillet 2013

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Madame Fanny AUENALLAH a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Corsair Mint Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013105728/20.

(130129244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.391.250,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 juillet 2013 que:

- Monsieur Stef OOSTVOGELS démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 23 juillet 2013;
- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 23 juillet 2013;
- Est nommé gérant de classe A avec effet au 23 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:
 - * Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Est nommé gérant de classe B avec effet au 23 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:
 - * Monsieur Gérard MAITREJEAN, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105732/21.

(130128849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.590.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013105943/13.

(130129035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Evergreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 6, Z.A.R.E. Est.
R.C.S. Luxembourg B 32.961.

—
Extraits de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 Mai 2013

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2019.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Hubert REIFF, administrateur, demeurant à D-72762 Reutlingen, 32, Kammweg
- Monsieur Eberhard REIFF, administrateur, demeurant à D-72762 Reutlingen, 59, Berggasse
- Monsieur Immanuel KOHN, administrateur, demeurant à D-72762 Reutlingen, 57, Stämmesäckerstrasse

Le Commissaire aux comptes est LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour EVERGREEN S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2013105869/21.

(130128506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Finance Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 270.125.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.199.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 25 juillet 2013 que:

- l'actionnaire unique a décidé de réélire en tant que réviseur d'entreprises agréé pour le terme d'un an la société KPMG Luxembourg S.à r.l.. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- Le conseil de gérance de la Société est actuellement composé par les gérants Messieurs Jean-Louis Camuzat et Laurent Abensour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013105879/20.

(130128287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Guardian Luxguard I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 8, rue Bommel.
R.C.S. Luxembourg B 17.385.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012, le rapport de gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour Guardian Luxguard I S.A.

Signature

Référence de publication: 2013105960/13.

(130129072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Compagnie de Platerie et de Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.226,16.

Siège social: L-8321 Olm, 10, rue D. Eisenhower.

R.C.S. Luxembourg B 20.222.

L'extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 juillet 2013

Suite au décès de Monsieur André STEFFEN en date du 30 avril 2013 et de l'acte de notoriété du 29 mai 2013 de feu André STEFFEN fixant la succession, le capital social se répartit comme suit:

- Madame Gabrielle STEFFEN-HEIDT, veuve de Monsieur André STEFFEN, née le 18 juillet 1962 à Echternach, demeurant 10, rue D. Eisenhower à L-8321 OLM, détient 650 parts sociales.

- Monsieur Marc STEFFEN, né le 5 mars 1984 à Luxembourg, demeurant 3F, rue Principale à L-8358 GOEBLANGE, détient 650 parts sociales.

Résolution unique

Les associés héritiers présentent de nommer Madame Gabrielle STEFFEN-HEIDT, née le 18 juillet 1962 à Echternach, demeurant 10, rue D. Eisenhower à L-8321 OLM, comme gérante unique de la société.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV SARL

Signature

Référence de publication: 2013105768/21.

(130128471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

EP Galileo France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.949.925,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.338.

EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant

- Andrew HOOK, gérant

- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105843/17.

(130128817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

HR Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.584.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 juin 2013 réunie à Luxembourg à 11H30

Acceptation de la démission de la société RLM SA de son mandat d'administrateur.

Nomination, en remplacement de l'Administrateur:

- La société LM1 SA, RCS Luxembourg B 160528, 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013106528/16.

(130129612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Costeley Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 140.994.

—
Rectificatif au dépôt n° 130087364 du 31.05.2013

Il y a lieu de lire ce qui suit:

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 juillet 2013

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.
Cooptation de Madame Sandrine Roux, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.
Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.
Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013106521/18.

(130129497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Christian evangelical prayer association of Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4580 Differdange, 83, rue de Hussigny.
R.C.S. Luxembourg F 9.536.

—
DISSOLUTION

Procès verbal de l'assemblée générale du 27 juillet 2013

Résolutions adoptées à l'unanimité par tous les membres en ordre de cotisation de l'association «Christian evangelical prayer association of Luxembourg asbl» lors de l'assemblée générale dûment convoquée pour le 27 juillet 2013.

- 1) Les membres décident à l'unanimité des voix de dissoudre l'association «Christian evangelical prayer association of Luxembourg asbl» avec effet immédiat.
- 2) L'association n'ayant pas eu d'activités depuis sa création, il n'y a pas de dettes, de créances ou de factures en suspens.
- 3) L'association ne disposant pas de biens matériels, ni d'actifs financiers au moment de l'assemblée générale de dissolution, il n'y a pas lieu de décider d'une quelconque affectation de biens.

Luxembourg, le 27 juillet 2013.

Signature / L. I. OLAYE.

Référence de publication: 2013106514/18.

(130129574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Airbourne Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.786,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.723.

—
EXTRAIT

En date du 19 juillet 2013, TPG Partners VI-AIV L.P. a cédé toutes les 1 078 625 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Airbourne Holdings 2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et ayant son siège social au 5, me Eugène Rupert, L-2453, Luxembourg.

Suite à ce transfert, TPG Partners VI-AIV L.P. ne détient plus de parts sociales dans la Société de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Airbourne Holdings 2 S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013106512/18.

(130129515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.116.

—
Extrait de la résolution écrites des Associés en date du 22 juillet 2013

En date du 22 juillet 2013, les Associés de la société Xanadu Lux Holdings I S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associées décident d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Jason Stramel de son mandat de gérant de classe B

2. Les Associées décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Dr. Sebastian-Dominik Jais, né le 18 février 1976 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS en tant que gérant de classe A.

3. Les Associées décident de transformer le mandat de Monsieur Jean-Christophe Gladek gérant de classe A en gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106487/18.

(130129109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Xanadu Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.138.

—
Extrait de la résolution écrites des Associés en date du 22 juillet 2013

En date du 22 juillet 2013, les Associés de la société Xanadu Lux Holdings II S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associées décident d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Jason Stramel de son mandat de gérant de classe B

2. Les Associées décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Dr. Sebastian-Dominik Jais, né le 18 février 1976 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS en tant que gérant de classe A.

3. Les Associées décident de transformer le mandat de Monsieur Jean-Christophe Gladek gérant de classe A en gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106488/18.

(130129108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

G.B.N., Global Business Network, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.194.

—
Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 juillet 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur François-Xavier Depireux en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 juillet 2013;

- acceptation de la démission de Mademoiselle Fabienne Bochetti en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 juillet 2013;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé du seul Benjamin de Seille.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18 juillet 2013.

Pour la Société
Benjamin de Seille
Administrateur

Référence de publication: 2013106527/18.

(130129385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LVHF Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.570.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 juin 2013 réunie à Luxembourg à 12H30

Acceptation de la démission de la société RLM SA de son mandat d'administrateur.

Nomination, en remplacement de l'Administrateur:

- La société LM1 SA, RCS Luxembourg B 160528, 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013106531/16.

(130129608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Natural Global Resources S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.048.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme NATURAL GLOBAL RESOURCES SA, préqualifiée, et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait conforme
Thomas WALSTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013106532/15.

(130129531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.145.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 26 juillet 2013 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley, gérant, a été acceptée et prend effet au 26 juillet 2013.
- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Godley, à compter du 26 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Peter Dickinson
- Geneviève Blauen-Arendt
- Marc Schmit
- Alexandra Fantuz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2013107364/23.

(130130181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.270.728,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juillet 2013 que:

- Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 22 juillet 2013;
- François FELTEN est reclassifié en tant que gérant de classe B avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée; et
- Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107335/16.

(130129943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.449.662,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juillet 2013 que:

- Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 22 juillet 2013;
- François FELTEN est reclassifié en tant que gérant de classe B avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée; et
- Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107333/16.

(130129944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107334/9.

(130129842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour GPB ASSET MANAGEMENT S.A.

S. Curfs

Head, Legal & Compliance

Référence de publication: 2013107958/13.

(130130695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Gottex Real Asset Fund 1 (Regional) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.776.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013107955/12.

(130130832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Gottex Real Asset Fund 1 (Solar SG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.985.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013107956/12.

(130130840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

GM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 152.285.

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Madame Galina MEZENTSEVA, expert comptable, née à Alma-Ata (URSS) le 30 juillet 1976, demeurant à B-6780 Messancy, 24, rue Deboulle

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle GM Management S.à r.l. avec siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.152.285

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 09 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 978 du 10 mai 2010

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,-€) chacune.

La comparante prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, à L-4961 Clemency, 2, rue de Bascharage, de sorte que la première phrase de l'article 4 des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. 1^{ère} phrase. Le siège social de la société est établi dans la commune de Käerjeng.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mezentseva, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: EAC/2013/8437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013107951/30.

(130131690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Gottex Real Asset Fund 1 (Biomass AC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.986.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013107953/12.

(130130829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.777.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013107954/12.

(130131746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 179.099.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the 3rd day of July.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.166.043 (Registre de Commerce et des Sociétés").

Here duly represented by Mr David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 2 July 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 7. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share

Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least three (3) members (each, a "Manager") possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2. The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 12. Procedures of Meeting.

12.1. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, email or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, email, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.4. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

Art. 14. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 15. Delegation.

15.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

Art. 17. Liability of the Managers.

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Art. 20. Quorum and Majorities.

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

Art. 21. Financial year.

21.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2. Available Profit.

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

22.3. Dividends

22.3.1. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

22.3.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.3.4. Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period: Managers:

- Ms. Rosa Villalobos, employee, born on July 5, 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr. Philip Hogan, employee, born on 1 August 1973 in Wakefield (United Kingdom), with professional address at Ropemaker place, 28 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD (United Kingdom);

- Mr. Bruno Angles, employee, born on 14 November 1964 in Paris (France), with professional address at 41, Avenue Georges V 775008 Paris (France);

2. The registered office of the Company is established at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand - Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in English on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

French translation

L'an deux mille treize, le trois juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg

A COMPARU:

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.a r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.043.

Ici représentée par Mr David Remy, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2nd juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins trois (3) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par email, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par email ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette

procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 15. Délégation.

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants.

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 20. Quorum et Majorités.

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

22.3. Dividendes

22.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.3.4. Distribution en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ensuite, MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants:

- Ms. Rosa Villalobos, employée, née le 5 juillet, 1972 à Barcelone (Espagne), résidente professionnellement au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Mr. Philip Hogan, employé, né le 1 août 1973 à Wakefield (Royaume Uni), résident professionnellement au Ropemaker place, 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (Royaume Uni); et
- Mr. Bruno Angles, employé, né le 14 novembre 1964 à Paris (France), résident professionnellement au 41, Avenue Georges V, 75008 Paris (France).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8818.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013110384/550.

(130133334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Microsemi Irish IP Holding (Lux) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.917.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 avril 2013

1. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
3. Madame Tracy KANZA, administrateur de sociétés, née le 29 septembre 1972 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982 à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MICROSEMI IRISH IP HOLDING (LUX) LIMITED

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013110399/20.

(130134248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Microfinance Loan Obligations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.734.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 31 juillet 2013

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Smaïn Bouchareb, administrateur, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Mme Candice De Boni, administrateur et président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- M. Luca Gallinelli, administrateur, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110397/16.

(130133766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.084.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July,

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, who will keep this original of this deed

There appeared:

MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE II GP L.P., incorporated under the laws of Cayman Islands, registered at the offices of c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands under number MC-71647, acting through its general partner MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE II INC., incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States, registered under number 5346814,

here represented by Gregory Beltrame Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to draw up the following the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they declare to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B GP (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

2.3. In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the Board until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is to act as managing general partner (associé commandite gérant) of Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) (the Partnership). The Company shall have the power, to the fullest extent permitted by the 1915 Law, to manage and conduct the activities of the Partnership in accordance with the limited partnership agreement governing the Partnership.

3.2. The Company may hold participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its holdings.

3.3. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Share capital - Shares**Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, with no nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Company's share capital may be modified at any time by a resolution of the majority of shareholders representing at least three quarters (%) of the Company's share capital. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion of the number of shares held by each of them in the event of a contribution in cash.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (%) of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders at a majority representing at least three quarters (%) of the voting rights of the surviving shareholders.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by the Board. Each manager shall be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with and without cause by a general meeting of the shareholders or by way of a Shareholders Circular Resolution (as such term is defined under article 10 herein).

7.3. The Board may choose from among its members a chairman (the Chairman). It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more persons.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of the Chairman or of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the Chairman or, if no Chairman has been appointed, by all the managers present or represented at the meeting.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by e-mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions and the date of such resolutions shall be the date of the last signature (the Manager Circular Resolutions).

8.3. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or by the sole signature of any person to whom such signatory authority shall be delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the 1915 Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions) being understood that the Shareholders' Circular Resolutions may only be taken if the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding General Meetings shall apply to the passing of such Shareholders' Circular Resolutions.

(iii) Each share entitles the holder of that share to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of the supervisory board, if any or of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting containing the agenda of the General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices. The annual General Meeting must be convened.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) A board of the General Meeting shall be formed at any General Meeting, composed notably of a chairman, appointed by the General Meeting and who shall neither be shareholder nor member of the Board. The board of the General Meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening majority and quorum requirements, vote tallying and representation of shareholders.

(vii) An attendance list must be kept at any General Meeting.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than fifty percent (50%) of the share capital on first call. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (%) of the share capital. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase its participation in the Company.

(x) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

(xi) The board of any General Meeting shall draw minutes of the General Meeting which shall be signed by the members of the board of the General Meeting as well as by any shareholder who request to do so.

(xii) Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings, or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed in case the meeting has been recorded in a notarial deed or shall be signed by the Chairman or any two managers.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where there is only one (1) shareholder), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Statutory auditor - Independent auditor.

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), when so required by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. The shareholders may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators, who need not be shareholders, which will be appointed by the General Meeting and which will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholders' Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles or by any shareholders' agreement are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and Payment

Thereupon the appearing party, represented as stated here above, declares to have subscribed to the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company by a contribution in cash of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars). The said shares having all been fully paid up by payment in cash, the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is as of now at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - a. Stefan Koch, born on October 15, 1978 in Berlin, Germany with professional address at 64, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b. Pierre Metzler, born on December 28, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with professional address at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

c. James Michael Wilmott, born on March 24, 1964 in Vermont, USA with address at 13 Vicarage Gate Kensington, London W84AG, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 64, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states that, on the request of the representative of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet,

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, soussignée, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, empêché, lequel aura la garde des présentes minutes,

A comparu:

MORGAN STANLEY INFRASTRUCTURE II GP LP, un limited partnership constitué et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans sous le numéro MC-71647, représentée par MORGAN

STANLEY INFRASTRUCTURE II INC., une société constituée et régie par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 5346814,

dûment représenté par Maître Grégory Beltrame ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités compétentes pour l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B GP (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi 1915»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil.

2.3. Dans le cas où le Conseil constate que des événements militaires ou politiques exceptionnels se produisent ou sont imminents et que ces événements seraient susceptibles d'interférer avec le fonctionnement normal de la société au sein de son siège social ou d'interférer avec les moyens de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, alors le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur la base d'une décision du Conseil jusqu'à la fin des événements exceptionnels, ces mesures provisoires n'ayant aucun effet sur la nationalité de la société qui, malgré le transfert temporaire de son siège à l'étranger, demeure une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objectif de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité gérant de la société Morgan Stanley Infrastructure Partners II-B, une société en commandite spéciale luxembourgeoise (la «SCSp»). La Société aura le pouvoir, dans la limite de ce qui est permis par la Loi de 1915; de gérer et de diriger les activités de la Société conformément à la convention gouvernant la SCSp.

3.2. La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et ce pour n'importe quelle forme d'investissement, telles que l'acquisition par achat, l'échange ou autre,

ainsi que pour n'importe quels titres que ce soient, elle peut détenir le contrôle de ces participations, de même que l'administration, la gestion et le développement.

3.3. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, octroyer des prêts ou encore assister de tout autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou un droit direct ou indirect de quelque nature ou encore qui font parties du même groupe de sociétés que la Société.

3.4. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions de biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapport à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision prise à la majorité des voix des associés représentant au moins trois quarts (%) du capital social. En cas d'un apport en numéraire, les anciens associés de la Société auront un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales du défunt ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné à la majorité des voix par les associés survivants représentant les trois quarts (%) du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par le Conseil. Chaque gérant sera nommé par une décision des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2. Les gérants sont révocables avant la fin de leurs mandats à tout moment, avec ou sans cause, par une assemblée générale des associés ou par le biais d'une résolution circulaire des associés (tel que ce terme est défini à l'article 10).

7.3. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Le Conseil peut également choisir un secrétaire qui peut ne pas être gérant et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil et des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a dès lors tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à une ou plusieurs personnes pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) gérants au moins, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence, le Conseil peut nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par le vote à la majorité des membres présents à une telle réunion.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un (1) gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un (1) gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix exprimées par les gérants. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés le Président, ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Le Conseil pourra adopter à l'unanimité des résolutions écrites qui auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Ces résolutions écrites sont réputées avoir été adoptées une fois datées et signées, dans un seul document ou dans plusieurs autres copies, par tous les gérants, au moyen d'une copie par courriel de la signature originale, télégramme ou par tout autre moyen de communication constituant un moyen de preuve irréfutable. Le document unique mentionnant toutes les signatures ou l'intégralité des copies signées, selon le cas, constitue l'instrument faisant preuve de l'adoption des résolutions et la date de prise d'effet de ces résolutions est la même que celle de la dernière signature (les «Résolutions Circulaires des Gérants»).

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature d'une seule personne au profit de qui une délégation de signature a été accordée par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») étant entendu que les Résolutions Circulaires des Associés ne pourront être prises que dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue. Le cas échéant, les stipulations des Statuts relatives aux Assemblées Générales s'appliqueront pour l'adoption des Résolutions Circulaires des Associés.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou du conseil de surveillance, s'il en existe un, ou des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est adressée à tous les associés au moins huit (8) jours calendriers avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. L'Assemblée Générale Annuelle doit être convoquée.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Un bureau de l'Assemblée Générale doit être constitué à l'occasion de toute Assemblée Générale, composé notamment d'un président, désigné par l'Assemblée Générale et qui ne doit être ni associé ni membre du Conseil. Le bureau de l'Assemblée Générale doit s'assurer notamment que la réunion est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en conformité des règles relatives aux convocations, aux exigences de la majorité et du quorum, au dépouillement des voix et à la représentation des associés.

(vii) Une liste de présence doit être tenue lors de toute Assemblée Générale.

(viii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social lors de la première convocation. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (%) du capital social. Toutefois, la majorité des associés ne pourra en aucun cas obliger un actionnaire à augmenter sa participation dans la Société.

(x) Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des associés.

(xi) Le bureau de toute Assemblée Générale doit dresser un procès-verbal de l'Assemblée Générale qui doit être signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale ainsi que par tout associé ayant demandé de signer ce procès-verbal.

(xii) Toute copie ou extrait de l'original de ce procès-verbal qui sera produit lors d'une procédure judiciaire, ou qui sera communiqué à une tierce partie, doit être certifié conforme à l'original par le notaire ayant arrêté l'original de cet acte au cas où la réunion aurait été consignée dans un acte notarié, ou alors il doit être signé par le Président ou par deux gérants.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où la Société ne compte qu'un associé unique (1), celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréées.

13.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non de la Société.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés indépendants, dans les cas prévus par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Les associés peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, y compris au cours du premier exercice social, à condition que:

(i) des comptes intérimaires soient établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants soient disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires soit adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. Dans le cas de la dissolution de la Société, la Société doit être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, et qui seront désignés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts ou par tout autre pacte d'associés, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi), à tout accord conclu de temps à autre par les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et Libération

La comparante représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales de la Société par un apport en numéraire de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Lesdites parts sociales ayant été entièrement libérées par le biais d'un apport en numéraire, la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros.

Résolutions des associées

Immédiatement après la constitution de la Société, les associées de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. Stefan Koch, né le 15 octobre 1978 à Berlin (Allemagne) et ayant son domicile professionnel au 64, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b. Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant son domicile professionnel au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c. James Michael Wilmott, né le 24 mars 1964 dans le Vermont (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son domicile professionnel au 13, Vicarage Gate Kensington, London W84AG, United Kingdom.

2. Le siège social de la Société est fixé au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début des présents Statuts.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: G. BELTRAME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110368/524.

(130133087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013110369/10.

(130133297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Mountain Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.361.

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of July.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of MOUNTAIN FUND SICAV-SIF (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, Civil Law Notary, residing in Luxembourg on 25 June 2009, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number RCS Luxembourg B 147361. Its articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1615, on 21 August 2009.

The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the Undersigned Notary on 24 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 180 on 21 January 2013.

The Meeting is chaired by Mr Thomas Boening, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary Mrs Emilie De Jonge, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Mrs Stéphanie Slosse, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present and represented and the numbers of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the present shareholders, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

II. The proxies given by the represented shareholders to the present Meeting shall remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the members of the bureau and the acting notary.

III. This Meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register.

IV. An extraordinary general meeting of the shareholders with the same agenda was held on 19 June 2013. This first meeting not being regularly constituted and all the shares being registered shares, a second convening notice setting forth the agenda of the present meeting was sent to each of the registered shareholders of the Company;

V. It appears from the attendance list that 8,381.34 shares issued are duly represented at the present Meeting, and that consequently the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide on the item of the agenda;

VI. The agenda of the present Meeting is the following:

Decision to restate article 7 of the articles of association of the Company.

On the basis of the aforementioned agenda the Meeting takes the following resolutions:

Sole resolution

The Meeting with eight thousand three hundred eighty-one point three four (8,381.34) votes in favour, zero (0) vote against and zero (0) abstention RESOLVES to restate article 7 of the articles of association of the Company so that as from now on it will henceforth have the following wording:

Art. 7. Share capital. The share capital of the Fund shall at any time be equal to the total net assets of the Fund pursuant to article 14 hereof and shall be represented by shares whether tracking shares or not (the "Shares") of no par value. The initial subscription price of each Share shall be EUR 1,000.- (One Thousand euro) unless otherwise stated in the Prospectus. Using thereafter the fair value of the assets of the Fund as a non-binding reference, the General Managing Partner shall define the subscription price of the Shares in its discretion.

The Fund has an umbrella structure within the meaning of article 71 of the SIF Law. The General Managing Partner may set up separate portfolios of assets which may constitute segregated compartments (each a "Sub-Fund") and may each have one or more Share classes (each a "Class") whether tracking or not. All Classes within the same Sub-Fund may be invested in one or more portfolios. Tracking Shares may be issued which will track a specific pool of assets within a Sub-Fund. Share Classes may entitle their holders to different rights and benefits. As a result, separate asset values may be calculated for each Class.

The minimum capital of the Fund is EUR 1,250,000.- (One Million Two Hundred and Fifty Thousand euro) and must be paid up within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorized as a société à capital variable (SICAV) -fonds d'investissement specialise (SIF) under Luxembourg law.

(a) The share capital of the Fund may be represented by the following Share Classes in each Sub-Fund:

Management Shares (the "M Shares"): a Class of Shares subscribed by the General Managing Partner as unlimited shareholder (associé gérant-commandité) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and of the Prospectus.

Class A Shares (the "A Shares"): a Class of Shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus. The A Shares are redeemable in accordance with the provisions of these Articles and of the Prospectus.

Class B Shares (the "B Shares"): a Class of Shares subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the Fund in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus. The B Shares are redeemable in accordance with the provisions of these Articles and of the Prospectus.

Class C Shares (the "C Shares"): a Class of Shares issued to the General Managing Partner or its Affiliates (as defined in article 9) or such other person as determined by the General Managing Partner, at its discretion, in remuneration for the Carried Interest under the conditions set out in the Prospectus. Holders of C Shares are limited shareholders.

Class D Shares (the "D Shares"): a Class of Shares issued in the event of default of payment by a limited shareholder of amounts owed under a Further Drawdown in accordance with the provisions of article 12 of the Articles. The D Shares do not carry voting rights.

The General Managing Partner may create additional Sub-Funds and Classes of Shares, whether tracking or not, in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law, without changes to the Articles provided that the Prospectus updated under the responsibility of the General Managing Partner shall always reflect the current list of Sub-Funds and Classes. The General Managing Partner is authorized to issue, in accordance with article 10 hereof and the provisions of the Prospectus, Shares of any Class without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right. Each Class of Shares may be issued in different categories (the "Categories") the features, terms and conditions of which shall be determined from time to time by the General Managing Partner in its sole discretion, and shall be described in the Prospectus. The General Managing Partner may resolve to issue Classes under different series (each a "Series") to reflect successive issue dates. If tracking shares are issued, they will track a specific pool of assets within a specific Sub-Fund.

(b) The General Managing Partner shall determine the characteristics, terms and conditions under which existing or new Sub-Fund and Share Classes shall be issued. Share Classes may vary in terms of their distribution policies, currency denomination, applicable fees, marketing policies and/or any other criteria to be determined by the General Managing Partner.

(c) Each Sub-Fund shall be a compartment of the Fund and correspond to a segregated portion of the assets and liabilities of the Fund.

(d) The Fund is incorporated with a subscribed share capital of EUR 31,000 (Thirty-one Thousand euro) divided in 1 (One) M Share, and 30 (Thirty) A Shares which are fully subscribed, issued and paid-up upon incorporation of the Fund pursuant to the Law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix sept juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de MOUNTAIN FUND SICAV-SIF (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 25 juin 2009 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg B 147361. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1615 du 21 août 2009.

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 180 on 21 janvier 2013.

L'Assemblée est présidée par M. Thomas Boening, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mme Emilie De Jonge, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mme Stéphanie Slosse, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents et représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau. Ladite liste ayant été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant sera attachées enregistrées avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document pour être enregistrées avec le présent acte.

II. Les procurations données par les actionnaires représentés à la présente Assemblée seront attachées au présent acte qui sera enregistré et signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant seront annexées à ce document pour être enregistrées avec le présent acte.

III. Cette Assemblée a été convoquée par courrier mentionnant l'ordre du jour et adressé à chaque actionnaire figurant dans le registre des actionnaires.

IV. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires avec le même ordre du jour ait été tenue le 19 juin 2013. Cette première réunion n'étant pas régulièrement constituée et toutes les actions étant des actions nominatives, un second avis de convocation indiquant l'ordre du jour de la présente assemblée a été envoyée à chacun des actionnaires de la Société;

V. Il ressort de la liste de présence que 8.381,34 actions émises sont représentées à la présente Assemblée et qu'en conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur le point à l'ordre du jour.

VI. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Décision de refondre l'article 7 des statuts de la Société.

Sur base de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, les actionnaires prennent les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée avec huit mille trois cent quatre-vingt un virgule trente-quatre (8.381,34) vote en faveur, zéro (0) vote contre et zéro (0) abstention DECIDE de refondre l'article 7 des statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:
«

Art. 7. Capital Social. Le capital social du Fonds sera à tout moment égal au montant des capitaux nets du Fonds conformément à l'article 14 ci-dessous et sera représenté par des actions qu'elles traçantes ou non (les «Actions») sans valeur nominale. Le prix de souscription initial de chaque Action sera de EUR 1.000,- (Mille euro) sauf indication contraire dans le Prospectus. En utilisant la juste valeur des actifs du Fonds en tant que référence facultative, l'Associé Gérant-Commandité fixera par la suite le prix de souscription des Actions à sa seule discrétion.

Le Fonds est organisé avec des compartiments au sens de l'article 71 de la Loi SIF. L'Associé Gérant-Commandité peut créer des portefeuilles d'actifs séparés, constituant des compartiments distincts (chacun un «Compartiment») qui peuvent chacun avoir une ou plusieurs classes d'actions (chacune une «Classe»). Toutes les Classes dans le même Compartiment

sont investies dans le même portefeuille, mais peuvent conférer à leurs actionnaires différents droits et avantages. En conséquence, il pourra être calculé des valeurs différentes pour les actifs de chaque Classe.

Le montant minimum du capital du Fonds est de EUR 1.250.000,- (Un Million Deux Cent Cinquante Mille euro) et doit être libéré dans les 12 (Douze) mois suivants la date à laquelle le Fonds a été autorisé en tant que société à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF) conformément au droit Luxembourgeois.

(a) Le capital social du Fonds peut être représenté par les Classes d'Actions suivantes en chaque Compartiment:

Actions de Commandité (les «Actions de la Classe M»): une Classe d'Actions souscrite par l'Associé Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

Actions de la Classe A (les «Actions de la Classe A»): une Classe d'Actions souscrite par les actionnaires commanditaires du Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

Les Actions de la Classe A sont rachetables à l'initiative ou à la discrétion de l'Associé Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

Actions de la Classe B (les "Actions de la Classe B"): une Classe d'Actions souscrite par les actionnaires commanditaires du Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

Les Actions de la Classe B sont rachetables conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus.

Actions de la Classe C (les «Actions de la Classe C»): une Classe d'Actions souscrite par l'Associé Gérant-Commandité ou ses filiales (tel que défini à l'article 9) agissant en tant qu'actionnaire commanditaire ou tout autre personne telle que déterminée par l'Associé Gérant-Commandité, à sa seule discrétion, en rémunération du Carried Interest selon les conditions prévues dans le Prospectus.

Les détenteurs d'Actions de la Classe C sont des actionnaires de commanditaire.

Actions de la Classe D (les «Actions de la Classe D»): une Classe d'Actions émise en cas de défaut de paiement par un actionnaire commanditaire de sommes dues en vertu d'un appel de fonds conformément aux dispositions de l'article 12. Les Actions de la Classe D ne confèrent aucun droit de vote.

L'Associé Gérant-Commandité peut créer des Compartiments et des Classes d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la Loi, sans modification des Statuts pour autant que le Prospectus, mis à jour sous la responsabilité de l'Associé Gérant-Commandité, reflétera la liste courante des Compartiments et des Classes d'Actions du Fonds. L'Associé Gérant-Commandité est autorisé à émettre, conformément à l'article 10 ci-dessous et aux dispositions du Prospectus, des Actions de n'importe quelle Classe sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Les Classes d'Actions peuvent être émises en différentes catégories (les «Catégories») dont les caractéristiques, les modalités et les conditions seront déterminées en temps utiles par l'Associé-Gérant Commandité. L'Associé Gérant-Commandité peut décider d'émettre des Classes sous différentes séries (chacune une «Série») pour refléter les dates d'émission successives. En cas d'émission d'Actions traçantes, celles-ci seront traceront un pool d'avoirs spécifiques au sein d'un même Compartiment.

(b) L'Associé Gérant-Commandité détermine les caractéristiques, termes et conditions selon lesquelles sont émis les nouveaux Compartiments et Classes d'Actions ou ceux déjà existants. Les Classes d'Actions peuvent varier en termes de politiques de distribution, devise de dénomination, commissions applicables, politiques de marketing et/ou tous autres critères à déterminer par l'Associé Gérant-Commandité.

(c) Chaque Compartiment est un compartiment du Fonds et correspond à une portion distincte des actifs et du passif du Fonds.

(d) Le Fonds est constitué avec un capital social souscrit de EUR 31.000,- (Trente et Un Mille euro) composé d'1 (Une) Action de la Classe M et 30 (Trente) Actions de la Classe A qui sont entièrement souscrites, émises et partiellement libérées lors de la constitution du Fonds, conformément à la Loi.»

Frais et Dépense

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. BOENING, E. DE JONGE, S. SLOSSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34046.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013110370/206.

(130133107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.908.575,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

—
EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105844/17.

(130128816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

EP Gretlade S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.854.600,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 124.096.

—
EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105845/17.

(130128819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.560.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 avril 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982, à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106034/20.

(130128508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

EP Megaron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 104.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 127.471.

—
EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105846/17.

(130128815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

EP Munich S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 10.469.350,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

—
EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105848/17.

(130128810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.251.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 avril 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982, à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106036/20.

(130128751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

EP Salzgitter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.690.050,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 157.230.

—
EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105849/17.

(13012881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

EP Sundsvall S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 6.550.572,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.306.

—
EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, gérant
- Andrew HOOK, gérant
- Elena TOSHKOVA, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105850/17.

(13012882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.428.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 avril 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Vincent REGAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982, à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106038/20.

(130128483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

HSB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 8, rue Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 109.098.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 24. Juli 2013

Bei einer außerordentlichen Generalversammlung vom 24.07.2013 wurde einstimmig beschlossen, dass der Sitz der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung nach:

8, rue op Tomm, L-5485 Wormeldange-Haut

verlegt wird.

Luxemburg, den 24. Juli 2013.

Référence de publication: 2013105984/14.

(130128418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Irs Rail S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 163.494.

—
Le siège social de la société IRS RAIL S.A., RCS Luxembourg B 163.494 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

FELTEN & ASSOCIES

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013106023/13.

(130128887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Studio Cophia, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 53.840.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109547/9.

(130132082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 28 juin 2013

En date du 28 juin 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

* Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur

* Monsieur Paul MOUSEL, administrateur

* DELOITTE Audit, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013107171/18.

(130130417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Gamma III S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 126.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gamma III S.C.A., Sicar
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013105915/12.

(130129070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.572.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013105926/12.

(130128752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

GS Tele I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013105951/12.

(130129133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

KMG SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.130.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juillet 2013

L'Assemblée décide de réélire Madame Hanna Esmee DUER, résidant professionnellement au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Monsieur Kevin MUDD, résidant professionnellement au 6 Demetras Street, 4105 Ayios Athasios Limassol, Chypre, Monsieur Richard GODDARD, résidant professionnellement au 4 chaussée Blanche, L-8014 Strassen et Monsieur Vincent DERUDDER, résidant professionnellement au 20 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg en tant qu'administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

L'Assemblée décide de réélire DELOITTE AUDIT, S.à r.l. pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour KMG SICAV - SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013107033/18.

(130129331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Kani Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 151.969.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 18 juin 2010

En vertu du contrat de cession de parts daté du 18 juin 2010 selon lequel ContourGlobal Aguila Holdings Limited a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales, transférées à la Société ContourGlobal Hydro Brazil LLC, une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois des Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 650 Madison Avenue, 22^{ème} étage, NY 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au département des sociétés de New-York sous le numéro 3722543.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Kani Lux Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013107018/17.

(130130218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Jourdan Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 170.853.

Extrait des décisions de l'associé unique prises le 24 juillet 2013

L'associé unique révoque la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S. à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'associé unique nomme la société à responsabilité limitée YES EUROPE avec siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107015/14.

(130130121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Metrosphère Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 115.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108202/9.

(130131066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Morgan Stanley Investment Management Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 65.917.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Paul Price

Administrateur

Référence de publication: 2013108218/14.

(130131493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Delta Spain S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.321.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 juillet 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des membres du Conseil de gérance, à savoir:

- Alan DUNDON, Gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Robert BRIMEYER, Gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Felipe ORIOL Y DIAZ DE BUSTAMANTE, Gérant de catégorie A, avec adresse au 3, Marqués de Villamejor, 28006 Madrid, Espagne;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106754/22.

(130129340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Diamond Coinvestment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 847.204,67.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.643.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Diamond Coinvestment S.C.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013106755/11.

(130129375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Eldek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 160.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 26 juin 2013 à 10.00 heures au siège social de la société

Le mandat de l'administrateur unique venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

Administrateur unique:

- Monsieur Jean LEMAIRE, demeurant professionnellement au 12A rue Randlingen, L-8366 Hagen, administrateur unique;

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

Commissaire aux comptes:

- A3T S.A., ayant son siège social au 44, Bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158687, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106812/21.

(130129550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Te Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.030.

L'an deux mille treize, le trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

la société «IRIS FUND SICAV-FIS», une société en commandite par actions ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), établie et ayant son siège social au 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.135),

ci-après représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Que Iris Fund SICAV-FIS est l'actionnaire unique de TE WIND S.A., une société anonyme ayant son siège social au 111, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.030 (la «Société»). La Société a été constituée le 3 mai 2013 suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Que l'ordre du jour est le suivant:

(i) Modification de la valeur nominale des actions de la Société afin de la fixer à un montant de cinquante centimes (0,50.- EUR) par action et augmentation corrélative du nombre d'actions actuellement émises de dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) à deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune. Attribution des deux millions (2.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune à l'actionnaire unique existant dans la proportion de deux cents (200) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

(ii) Création d'un capital autorisé d'un montant de trente millions d'euros (30.000.000.- EUR) représenté par soixante millions (60.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune avec le pouvoir pour le conseil d'administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. Revue du rapport dressé par le conseil d'administration en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales.

(iii) Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000.-EUR), divisé en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune.

Les actions sont émises sous forme nominatives et en cas d'admission à l' AIM Italia, elles seront soumises au régime de dématérialisation et intégrées au système de gestion avec les instruments financiers auprès de Monte Titoli. (ou, le cas échéant, auprès de l'organisme compétent, conformément à la loi applicable).

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Pour les besoins des statuts de la société «AIM Italia» signifie le marché multilatérale des titres AIM Italia exploité par Borsa Italiana S.p.A..

Pour les besoins des statuts de la société «Monte Titoli» signifie la société Monte Titoli S.p.A. ayant son siège social à Milan, au 6 Piazza Affari qui gère le système de dématérialisation des actions en conformité avec les articles 26 et suivants du D.lgs Italien 213/1998 et articles 80 du TUF.

Pour les besoins des statuts de la société «TUF» signifie le décret législatif n°58 de la République Italienne du 24 février 1998.

La société aura un capital autorisé de trente millions d'euros (30.000.000.- EUR) représenté par soixante millions (60.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune.

Le conseil d'administration (tel que défini ci-après) est autorisé à émettre de telles actions avec ou sans prime d'émission de manière à porter le capital social total de la société jusqu'au montant total du capital autorisé en une ou plusieurs

fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions, et ce pendant une durée de cinq (5) années à compter du 3 juillet 2013.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant en matière de modification des présents statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions pendant la période mentionnée au huitième alinéa du présent article sans que les actionnaires existants n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites et conditions susmentionnées du capital autorisé, le conseil d'administration est aussi autorisé à émettre (i) des obligations convertibles en actions, (ii) des warrants donnant chacun le droit de souscrire à une ou plusieurs actions et (iii) de manière générale tous instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

Le conseil d'administration peut à sa seule discrétion déterminer les conditions auxquelles les obligations convertibles en actions, les warrants et de manière générale les instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société seront émis. Le conseil d'administration peut ainsi déterminer, le type, la forme au porteur ou nominative, le prix, la devise, les taux d'intérêts, les conditions de conversion, les conditions d'exercice, les conditions de transfert, le cas échéant ou toutes autres conditions relatives à l'émission de ces obligations convertibles, warrants et instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société.

Les obligations convertibles en actions, les warrants et de manière générale les instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société pourront être émis par le conseil d'administration dans la mesure où il existera des actions non encore émises au titre du capital autorisé.

Les obligations convertibles, les warrants et de manière générale les instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société pourront également être admis à l'AIM Italia, où ils seront soumis au régime de dématérialisation et intégrés au système de gestion avec les instruments financiers auprès de Monte Titoli. (ou, le cas échéant, auprès de l'organisme compétent, conformément à la loi applicable).

En cas d'augmentation totale ou partielle du capital social de la société conformément aux dispositions ci-dessus mentionnées, le conseil d'administration devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de modifier le présent article et constater le cas échéant les modifications et le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et à la publication de telles modifications conformément à la Loi.

Le capital social et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits conformément aux exigences légales.»

(iv) Modification de l'alinéa 5 de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur comme suit:

«A partir du moment où les actions ou les instruments financiers émis par la société ont été admises aux négociations sur l'AIM Italia, elles prennent effet immédiatement dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions (la "Discipline Exigée") relatives aux sociétés régies par le TUF et aux règlements édictés par la Consob en vigueur en matière d'offre publique d'achat et d'échange obligatoire, conformément aux articles 106 et 109 du TUF. La Discipline Exigée est celle en vigueur au moment de la réalisation des obligations inhérentes à l'actionnaire. La période d'adhésion des offres publiques d'achat et d'échange est convenue par le Panel (tel que défini ci-dessous). De plus, le Panel édicte les dispositions opportunes ou nécessaires au déroulement correct de l'offre. Le Panel exerce ses pouvoirs administratifs sur Borsa Italiana S.p.A. Le dépassement du seuil de participation prévu à l'alinéa 1 de l'article 106 du TUF non accompagné de la communication au conseil d'administration et de la présentation d'une offre publique selon les dispositions établies par la Discipline Exigée entraînera la suspension du droit de vote sur la participation en excès, qui peut être établi à tout moment par le conseil d'administration. Tous les litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la clause statutaire exigée devront être soumis au préalable au Panel, en tant que condition réalisation.»

3) Que le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent (100.- EUR) chacune.

4) Après ces déclarations, l'actionnaire unique, ci-dessus dénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société afin de la fixer à un montant de cinquante centimes (0,50.- EUR) par action et d'augmenter corrélativement le nombre d'actions actuellement émises de dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) à deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune.

Les deux millions (2.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune seront attribuées à l'actionnaire unique existant dans la proportion de deux cents (200) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Deuxième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales, l'actionnaire unique décide de créer un capital autorisé d'un montant de trente millions d'euros (30.000.000.- EUR) représenté par soixante millions (60.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune avec le pouvoir pour le conseil d'administration de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Une copie dudit rapport restera, après avoir été signée et paraphée par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000.- EUR), divisé en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0,50.- EUR) chacune.

Les actions sont émises sous forme nominatives et en cas d'admission à l'AIM Italia, elles seront soumises au régime de dématérialisation et intégrées au système de gestion avec les instruments financiers auprès de Monte Titoli. (ou, le cas échéant, auprès de l'organisme compétent, conformément à la loi applicable).

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Pour les besoins des statuts de la société «AIM Italia» signifie le marché multilatérale des titres AIM Italia exploité par Borsa Italiana S.p.A..

Pour les besoins des statuts de la société «Monte Titoli» signifie la société Monte Titoli S.p.A. ayant son siège social à Milan, au 6 Piazza Affari qui gère le système de dématérialisation des actions en conformité avec les articles 26 et suivants du D.lgs Italien 213/1998 et articles 80 du TUF.

Pour les besoins des statuts de la société «TUF» signifie le décret législatif n°58 de la République Italienne du 24 février 1998.

La société aura un capital autorisé de trente millions d'euros (30.000.000.-EUR) représenté par soixante millions (60.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante centimes (0.50.- EUR) chacune.

Le conseil d'administration (tel que défini ci-après) est autorisé à émettre de telles actions avec ou sans prime d'émission de manière à porter le capital social total de la société jusqu'au montant total du capital autorisé en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions, et ce pendant une durée de cinq (5) années à compter du 3 juillet 2013.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant en matière de modification des présents statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions pendant la période mentionnée au huitième alinéa du présent article sans que les actionnaires existants n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites et conditions susmentionnées du capital autorisé, le conseil d'administration est aussi autorisé à émettre (i) des obligations convertibles en actions, (ii) des warrants donnant chacun le droit de souscrire à une ou plusieurs actions et (iii) de manière générale tous instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

Le conseil d'administration peut à sa seule discrétion déterminer les conditions auxquelles les obligations convertibles en actions, les warrants et de manière générale les instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société seront émis. Le conseil d'administration peut ainsi déterminer, le type, la forme au porteur ou nominative, le prix, la devise, les taux d'intérêts, les conditions de conversion, les conditions d'exercice, les conditions de transfert, le cas échéant ou toutes autres conditions relatives à l'émission de ces obligations convertibles, warrants et instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société.

Les obligations convertibles en actions, les warrants et de manière générale les instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société pourront être émis par le conseil d'administration dans la mesure où il existera des actions non encore émises au titre du capital autorisé.

Les obligations convertibles, les warrants et de manière générale les instruments financiers donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à une ou plusieurs actions de la société pourront également être admis à l'AIM Italia, où ils seront soumis au régime de dématérialisation et intégrés au système de gestion avec les instruments financiers auprès de Monte Titoli. (ou, le cas échéant, auprès de l'organisme compétent, conformément à la loi applicable).

En cas d'augmentation totale ou partielle du capital social de la société conformément aux dispositions ci-dessus mentionnées, le conseil d'administration devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de modifier le présent article

et constater le cas échéant les modifications et le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et à la publication de telles modifications conformément à la Loi.

Le capital social et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits conformément aux exigences légales.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'alinéa 5 de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur comme suit:

«A partir du moment où les actions ou les instruments financiers émis par la société ont été admises aux négociations sur l'AIM Italia, elles prennent effet immédiatement dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions (la "Discipline Exigée") relatives aux sociétés régies par le TUF et aux règlements édictés par la Consob en vigueur en matière d'offre publique d'achat et d'échange obligatoire, conformément aux articles 106 et 109 du TUF. La Discipline Exigée est celle en vigueur au moment de la réalisation des obligations inhérentes à l'actionnaire. La période d'adhésion des offres publiques d'achat et d'échange est convenue par le Panel (tel que défini ci-dessous). De plus, le Panel édicte les dispositions opportunes ou nécessaires au déroulement correct de l'offre. Le Panel exerce ses pouvoirs administratifs sur Borsa Italiana S.p.A. Le dépassement du seuil de participation prévu à l'alinéa 1 de l'article 106 du TUF non accompagné de la communication au conseil d'administration et de la présentation d'une offre publique selon les dispositions établies par la Discipline Exigée entraînera la suspension du droit de vote sur la participation en excès, qui peut être établi à tout moment par le conseil d'administration. Tous les litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la clause statutaire exigée devront être soumis au préalable au Panel, en tant que condition réalisation.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges de quelque forme que ce soit, incombant à la Société en conséquence du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire avec nous, le notaire, ont signé le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8821.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013110679/197.

(130133340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.843.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of July,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 4 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1102 of 10 May 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.843 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 12.15 p.m. by Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me May N'Diaye, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand euro and one cent (EUR 31,000.01).

2 To issue one (1) new class A share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for this new class A share, with payment of a share premium in a total amount of one million two hundred fourteen thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 1,214,999.99) by SLK Management S.à r.l. and to accept full payment in cash for this new class A share.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand euro and one cent (EUR 31,000.01).

Second resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to one (1) new class A share and resolved to issue one (1) new class A share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared SLK Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (12,500.01), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.853 (the "Subscriber"),

here represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on July 17, 2013,

which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered therewith.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new class A share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium in a total amount of one million two hundred fourteen thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 1,214,999.99) and to fully pay in cash for this class A share.

The aggregate amount of one million two hundred fifteen thousand euro (EUR 1,215,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new class A share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro and one cent (EUR 31,000.01) divided into three million ninety-nine thousand nine hundred and one (3,099,901) Class A Shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner(s) (associés commandités), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no other business to be discussed, the meeting was adjourned at 12.35 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de juillet,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Triton Luxembourg GP Tracer S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1102 du 10 mai 2013 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.843 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Maître Marc Frantz, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître May N'Diaye, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille euros et un centime (EUR 31.000,01).

2 Émission d'une (1) action de catégorie A nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de cette nouvelle action de catégorie A, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.214.999,99) par SLK Management S.à r.l., à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille euros et un centime (EUR 31.000,01).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission d'une (1) action de catégorie A nouvelle et a décidé d'émettre une (1) action de catégorie A nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu SLK Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) et dont le siège social est au 28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.853 (le «Souscripteur»),

ici représentée par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2013,

laquelle procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le Souscripteur a déclaré souscrire à une (1) action de catégorie A nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.214.999,99) à libérer intégralement en espèces.

Le montant total d'un million deux cent quinze mille euros (EUR 1.215.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre l'action de catégorie A nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à trente et un mille euros et un centime (EUR 31.000,01), représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents et une (3.099.901) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaire(s) commanditaire(s) et cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doivent être détenues par les associés commandités, en représentation de son/leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Bertomeu-Savalle, M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2013. REM/2013/1290. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110671/178.

(130133131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.